



La prévention au coeur du dialogue dans l'entreprise

Le 18 juin 2018, les partenaires sociaux membres du Comité régional d'orientation des conditions de travail (COREOCT) et les acteurs régionaux de la prévention ont invité tous les acteurs du dialogue en entreprise à une matinée d'appropriation et de discussion autour des nouvelles orientations actées dans le Plan régional de santé au travail (PRST) 2016-2020. L'occasion pour eux de définir de nouveaux moyens d'action pour placer la prévention primaire au cœur du dialogue social dans les entreprises des Hauts-de-France.

Prévenir plutôt que guérir et réparer. L'adage aura mis plus de deux siècles à s'imposer auprès des acteurs du monde du travail français. L'émergence progressive d'une culture de la prévention s'incarne aujourd'hui dans le PRST 2016-2020. Celui-ci consacre la primauté de la prévention «primaire», c'est-à-dire à l'action, le plus en amont possible, sur les déterminants des risques physiques et psychiques pouvant impacter la santé des salariés.

Révolution culturelle

Un changement aux allures de révolution culturelle pour les partenaires sociaux poussés à promouvoir, dans leur entreprise, une véritable culture de la prévention et non plus seulement "de mise en conformité avec la réglementation", comme le souligne Muriel Renard, responsable exécutif de l'Institut Régional d'Éducation Ouvrière (Ireo), un institut de formation à destination des salariés des Hauts-de-France.

➤ 14% des salariés auront plus de 60 ans en 2030

Ce changement de paradigme tient moins d'un renforcement des moyens ou de l'arsenal législatif que d'une modification profonde du dialogue social. "Faire émerger une culture de la prévention suppose une démarche collaborative, incluant les employeurs, les managers de proximité, les salariés comme les préventeurs", insiste Sophie Fantoni, professeure en médecine du travail et docteure en droit à l'Université de Lille.

➤ 15% des salariés sont atteints d'une maladie chronique

Selon cette dernière, il y a urgence à repenser la prévention en santé au travail : si certains risques anciens perdurent, de nouveaux apparaissent, liés aux évolutions technologiques ou aux nouvelles formes de travail.

Prévention :

La France mauvaise élève ?

En matière de prévention, la France n'est guère bonne élève. Les statistiques parlent d'elles-mêmes : aujourd'hui, 15% des salariés sont atteints de maladies chroniques et 3 travailleurs sur 10 restent, deux ans après une prise en charge, exclus du monde du travail. "Selon les chiffres officiels, 46% des employeurs seulement ont mis à jour leur document unique, dont le but est de prévenir les risques et de prendre les mesures nécessaires pour favoriser la sécurité et la santé des salariés", note Laurence Théry, directrice de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) Hauts-de-France, rappelant que cette situation est, en partie, liée au modèle français de dialogue social où les acteurs peinent à se faire confiance pour imaginer des réponses innovantes. "La philosophie du PRST est d'adopter une approche positive de cette question du travail. Il s'agit de faire du travail un facteur de santé et de la prévention un levier de performance dans l'entreprise", poursuit la responsable.

Repère : Les 3 niveaux de prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- **La prévention primaire** : on agit sur les sources du risque dans l'entreprise pour le supprimer ou le réduire. Exemples : substituer un produit dangereux, impliquer les salariés dans la définition des situations de travail futures...
- **La prévention secondaire** : on surveille le risque et l'état de santé, on agit sur les individus eux-mêmes. Exemples : port de protections individuelles, cartographie du bruit, mesures atmosphériques...
- **La prévention tertiaire** : une fois le risque survenu, on vise à limiter les conséquences. Exemples : aménagement du poste, reclassement, débriefing...

Un nombre d'accidents stables...

Les chiffres confirment ce constat. Malgré la désindustrialisation du tissu économique, le nombre d'accidents du travail demeure stable dans la région : 37,5 pour 1000 salariés, un chiffre quasi identique aux années précédentes, et à peine plus faible qu'avant la crise de 2008 où il s'établissait à un peu plus de 40 pour 1000.

... Mais plus élevés que la moyenne

Ce niveau demeure, en outre, plus élevé de quatre points par rapport à la moyenne nationale. La région se classe ainsi au 11ème rang des régions françaises en matière d'accidents, loin devant le territoire de l'Île-de-France, champion avec seulement 23 accidents pour 1000 salariés, derrière l'Aquitaine ou la Bretagne. *“Ces différences s'expliquent en partie par la structure économique des territoires, certains étant dominés par des secteurs à forte sinistralité”*, souligne Letizia Chiarore, chargée d'études à la Carsat. Le Pas-de-Calais se distingue comme le mauvais élève de la région avec un taux d'accident, supérieur de 7 points à la moyenne régionale, en hausse de plus de 2% en 2016. A contrario, dans la Somme, le taux continue de descendre pour atteindre 31,6 pour 1000. Logiquement, certains secteurs apparaissent plus « à risques » que d'autres. Premier d'entre eux : le secteur de l'entrepôt, avec 65,5 accidents pour 1000 salariés, devant la construction (61,1), la santé et l'action sociale (53,3) et la restauration (49,7). *“C'est près de 3 fois plus que l'enseignement et l'administration publique”*, note Nathalie Delattre, responsable du service études et statistiques à la Direccte régionale. Constat identique pour les maladies professionnelles, elles aussi plus fréquentes que dans le reste de l'Hexagone. La moyenne s'y établit en effet à 3,3 cas pour 1000 salariés, contre 2,6 sur le plan national. Là encore, tous les secteurs ne sont pas égaux face à la maladie, le bâtiment et l'industrie restant « les plus à risques ». Autre phénomène notable : la courbe quasi exponentielle suivie par les troubles psychosociaux. En 2016, le Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP) en a dénombré 57, contre 8 en 2010 !

▢ 3 à 5 milliards d'euros le coût des accidents du travail dans le BTP

La durée moyenne d'arrêt s'établit à 62 jours par accident du travail, engendrant quelques 532 millions d'euros de dépenses, répartis à quasi parité entre les accidents du travail et les maladies professionnelles. *“On a longtemps cru que la modernisation technique des environnements professionnels entraînerait naturellement l'amélioration des conditions physiques de travail. L'enquête européenne de 2015 des conditions de travail, réalisée par la Fondation de Dublin, a démontré que cette hypothèse était fautive”*, déplore Laurence Théry, directrice de l'Aract Hauts-de-France, prenant la parole au nom de l'Anact.



La prévention, élément du dialogue social

Au contraire, l'étude européenne a dessiné un monde du travail en France encore faiblement participatif, perçu comme peu coopératif et peu respectueux des personnes.

Pour faire évoluer ce constat, les professionnels de la prévention ont modifié leur approche. Ils n'hésitent plus à présenter cette question comme un facteur d'amélioration du dialogue social interne et donc de performance de l'entreprise. *“Désormais, l'approche de ces questions est positive”*, affirment de concert, Philippe Sauvage et Jérôme Lefebvre, tous deux vice-présidents CGT et MEDEF du Groupe Permanent Régional d'Orientation (GPRO).

Si l'objectif fait consensus, encore faut-il de l'avis des partenaires sociaux qu'un dialogue franc et transparent s'instaure dans l'entreprise. *“Il faut agir dans la durée, en collégialité et créer une dynamique que les salariés peuvent s'approprier. Ce processus peut être rapide si la confiance existe en interne”*, souligne Valérie Richet, directrice des ressources humaines de Tereos. Suite à la signature d'un accord sur la qualité de vie au travail, en 2016, le géant mondial a ainsi lancé plusieurs actions de prévention. Parmi les thèmes prioritaires : le sommeil, une problématique de santé majeure pour les salariés travaillant en 5X8, mais également les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) pour lesquels un programme de prévention réinterrogeant l'organisation du travail du travail a été lancé en 2018.

Amélioration de la performance

“Lorsque la direction accepte d'investir un minimum dans les actions, celles-ci ont un impact positif sur le fonctionnement de l'entreprise. Je le constate au quotidien : aujourd'hui la quasi totalité des salariés respectent les consignes de sécurité”, explique Laurent Leclercq, chargé de sécurité chez Decottegnie, une entreprise de bâtiment de 40 personnes située à Bondues, dans le Nord.

Cette amélioration du dialogue participe directement à la performance de l'entreprise. Les études menées dans le secteur du BTP le confirment : les 200 actions de prévention mises en place dans le secteur à forte sinistralité ont, en moyenne, un taux de rendement de 2,34. Soit un gain de 234 euros pour 100 euros d'investissement !

“Dans le secteur, notre objectif est bien de dépasser le sentiment “d’obligation réglementaire” en développant une culture de la prévention à la fois positive et durable”, explique Marc Soler, directeur régional OPPBTP, l’organisme de prévention professionnel du secteur dans les Hauts-de-France. Idem pour la Mutualité Sociale Agricole (Msa), préventeur du secteur, qui a multiplié ces dernières années, les actions de prévention primaire dans les élevages, bovins et équins, où se produisent plus de la moitié des accidents du travail. “Des formations sur le comportement et l’approche des animaux ont, par exemple, été créées”, détaille Nathalie Delattre, médecin cheffe à la Msa.



Table ronde des partenaires sociaux

Ils ont dit....

La journée du 18 juin consacrée au PRST a été l’occasion de faire dialoguer les partenaires sociaux autour de la question de la prévention primaire.

“Il faut saisir l’opportunité des nouvelles instances pour réformer le dialogue social en entreprise. La prévention primaire doit être au centre de ce dialogue, notamment pour faire face aux défis du numérique”.

Raymond Annaloro, président de région CFE-CGC

“Aujourd’hui la prévention primaire se passe au plus près de l’entreprise. Il faut compter sur l’intelligence des élus en entreprise pour développer cette culture de la prévention”.

Arnaud Flament, secrétaire régional CFTD

“Les entreprises se transforment à toute vitesse. Pour garantir de bonnes conditions de travail au fil de ces évolutions, le dialogue social dans l’entreprise est centrale car le point de vue des salariés est encore trop peu pris en compte”

Onno Ypma, Secrétaire général Hauts-de-France CFTC

“Le travail ne doit plus être un facteur de souffrance. Beaucoup de progrès restent à faire, notamment dans les petites et très petites entreprises”.

Georges Boulenger, secrétaire régional CGT

“La prévention concerne aussi les dirigeants dont le métier n’est pas simple ! Il s’agit d’un véritable problème de santé publique et c’est pourquoi nous essayons de les sensibiliser à ces questions”.

Didier Fabre, délégué régional CPME

“L’ensemble des acteurs de l’entreprise doivent se mobiliser sur l’objectif de prévention, l’enjeu étant de passer de la réparation à la prévention”.

Jean-Jacques Bouchonnet, FO

“Il est clair que la prévention primaire passe par le dialogue social et la formation de l’encadrement. Il faut désormais mettre en œuvre le plan et mesurer ses impacts sur les conditions de travail et la performance”.

Jérôme Lefebvre, élu MEDEF



Un but commun : agir pour la santé, le bien-être et le maintien en emploi des salariés.

Un principe :

Établir le lien entre santé, qualité de vie au travail, performance et efficacité.

La culture de prévention : facteur de performance globale, créatrice de valeur.

Une approche positive du travail

Des méthodes :

- Les situations de travail actuelles et futures
- L’approche collective organisationnelle
- L’anticipation
- Le dialogue social et professionnel
- L’analyse des données et des populations au travail
- L’expérimentation comme source d’apprentissage

Priorité au terrain

Pour développer cette culture de la prévention primaire, tous les préventeurs des Hauts-de-France (Aract, Carsat, Direccte, Msa, OPPBTP, Services de Santé au Travail) veulent privilégier une approche pragmatique, au plus près du terrain, des entreprises et de leurs salariés. C'est d'ailleurs pourquoi, ils ont choisi de consacrer les deux premiers axes du PRST à l'accompagnement des démarches d'évaluation des risques, ainsi qu'au renforcement de la formation initiale et continue. *"Aux traditionnelles visites médicales, nous (SST) favorisons les actions en entreprise afin de mieux repérer les situations à risques pouvant être ensuite traitées par nos équipes pluridisciplinaires"*, confirme ainsi le docteur Marie Christine Marek, médecin coordonnateur au sein d'Action Santé Travail (AST), service basé à Aix-Noulette, dans le Pas-de-Calais.

Pour améliorer leurs résultats, en termes d'absentéisme ou d'accidents du travail, par exemples, certaines entreprises ont fait le choix de la formation. A Béthune, c'est notamment le cas de Cedrata, un Esat spécialisé dans la papeterie, la sous-traitance industrielle et les espaces verts. *"La situation n'étant pas parfaite"* selon son directeur, Romain Verschoore, la société s'est faite accompagner pour former quatre de ses salariés à l'analyse des situations de travail. *"Ce dialogue permanent permet de faire émerger des propositions simples, souvent de bon sens, participant à l'objectif commun de l'entreprise"*, constate Régine Froissart, éducateur technique spécialisé chez Cedrata et membre de l'équipe TMS-Lombalgies.

"Améliorer les process ne nécessite pas forcément de protocoles lourds. Chez nous, cela repose sur deux à trois réunions du groupe sécurité par an", complète Laurent Leclercq, chargé de sécurité chez Decottegnie.

Ces exemples témoignent de la capacité des dirigeants et de leurs salariés à faire émerger des innovations sociales et de nouveaux modèles d'organisation du travail. *"Développer une culture de la prévention exige une mobilisation de tous les acteurs, des employeurs, des managers de proximité, des salariés, et des préventeurs. Elle ne s'impose pas spontanément et doit être une création collective"*, conclut Sophie Fantoni, professeure en médecine du travail à Lille.

Comme le précise Laurent Huglo, ingénieur conseil régional adjoint de la Carsat, *"La prévention primaire est un facteur essentiel de la réduction des coûts en entreprise et d'accroissement de la performance. Pour la mettre en œuvre, la confiance est un facteur clé de succès"*.

Le rôle de la Direccte

En tant que service déconcentré de l'Etat en région, la Direccte a pour mission de piloter la politique régionale de santé au travail en lien avec le COREOCT. L'Inspection du travail intervient selon des plans d'action nationaux, régionaux, voire locaux, en lien avec le PRST.



Perspectives en guise de conclusion

"Les ordonnances du Gouvernement ont renforcé l'importance accordée au dialogue social, mais aussi aux questions de prévention primaire. Elles doivent être pleinement intégrées à la stratégie de l'entreprise, dont elles constituent un levier de performance à part entière. Pour l'activer, la seule solution est celle du dialogue social ! Le développement d'une culture de la prévention passe -j'en suis convaincue - par l'implication des acteurs internes à l'entreprise. C'est pourquoi, je souhaite que nous organisions d'autres journées, similaires à celle du 18 juin, qui a été l'occasion d'échanges positifs et constructifs sur cette problématique majeure pour la santé des travailleurs mais aussi pour notre économie".

Michèle Lailler Beaulieu, directrice régionale Direccte Hauts-de-France